

-N°25-

**Objet :****ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire ;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	22 mars 2023
Par courrier :	

Présents :

M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme VOEGELIN, M. BLIGNY, Mme NAEGERT, M. LAFFITTE, Mme MASSOT, M. MARCHAND, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, Mme POIRET, Mme KORFAN, M. TOUPIOL, M. DE ROMBLAY, Mme DE BOYER, M. CHILDS, Mme CHAPPAT, Mme SENEPART, Mme DESEILLE DENZER, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	29	29

Considérant que les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret ;

Considérant qu'aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative ;

Considérant que sont proclamés élus, l'ensemble des candidats de la liste ayant emporté l'élection ;

Considérant que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique précise l'obligation de rendre la parité effective dans les exécutifs des conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus;

Considérant que désormais la liste des adjoints doit donc être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Pour l'élection des adjoints au Maire, Monsieur Thomas IRAÇABAL lance un appel à candidature.

Monsieur le Maire propose la liste de ses Adjoints établie comme suit :

- COCHINARD Christine
- CHAUVIN Patrick
- VOGELIN Aline
- BLIGNY Patrice
- NAEGERT Laurence
- LAFFITTE Jean-Claude
- MASSOT Sylvie
- MARCHAND Patrice

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**
- Bulletins blancs : **05**
- Bulletins nuls : **01**
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **23**
- Majorité absolue : **15**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par la majorité municipale. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Sont ainsi élus adjoints au Maire :

- 1^{ère} adjointe : COCHINARD Christine
- 2^{ème} adjoint : CHAUVIN Patrick
- 3^{ème} adjointe : VOGELIN Aline
- 4^{ème} adjoint : BLIGNY Patrice
- 5^{ème} adjointe : NAEGERT Laurence
- 6^{ème} adjoint : LAFFITTE Jean-Claude
- 7^{ème} adjointe : MASSOT Sylvie
- 8^{ème} adjoint : MARCHAND Patrice

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,



Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,

